



SAINT-LOUIS
Agglomération
Alsace 3 Frontières

1. Identification du pouvoir adjudicateur :

SAINT-LOUIS Agglomération
Place de l'Hôtel de Ville - CS 50199
68305 Saint-Louis Cedex
Tel: 03.89.70.90.70 - Fax: 03.89.70.90.8
Email : direction@agglo-saint-louis.fr
Adresse Internet : www.agglo-saint-louis.fr
Adresse du profil d'acheteur : <http://www.marches-publics.info>

2. Procédure de passation du marché :

Procédure adaptée selon les articles R.2123-1-1°, R.2123-4 et R.2123-5 du Code de la Commande Publique.

3. Objet du marché :

Centre Nautique Pierre de Coubertin - Aménagement d'un ensemble ludique de Toboggans
- Relance

4. Caractéristiques principales des marchés :

La présente consultation concerne des travaux d'aménagement d'un ensemble ludique de toboggans au Centre Nautique Pierre de Coubertin à SAINT-LOUIS. Il s'agit de la relance d'une précédente consultation, déclarée sans suite.

Le descriptif des prestations attendues est précisé dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) propre à chaque lot.

Il est alloti selon ce qui suit :

- Lot n°1 : Voirie et Réseaux Divers (VRD) ;
- Lot n°2 : Démolition et Gros Œuvre ;
- Lot n°3 : Traitement eau ;
- Lot n°4 : Toboggans.

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches. Chaque lot fait l'objet d'un marché séparé. Il est possible aux candidats de présenter une offre pour un seul lot ou plusieurs lots.

Il s'agit de marchés de travaux.

Lieu(x) d'exécution :

- 68680 SAINT-LOUIS
- Code NUTS : FRF12



5. Classifications CPV :

Code CPV principal	Libellé du code CPV principal
45111100-8	Travaux de démolition, préparation et dégagement de chantier
45112500 - 0	Travaux de terrassement
45223220-4	Travaux de gros œuvre
43324100-1	Équipement de piscine
45232430-5	Travaux de traitement de l'eau

6. Conditions de la consultation :

- Pour chaque lot, le marché est conclu à compter de sa notification au titulaire jusqu'à la date d'expiration de la garantie de parfait achèvement.
Le délai global d'exécution des travaux comprend : la période de préparation, la réalisation des travaux et études nécessaires à celle-ci, le repliement des installations de chantier, la remise en état des lieux et le nettoyage des locaux après chantier.
Il est de 27 semaines calendaires à compter de l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux.
Au sein de ce délai global d'exécution :
 - La période de préparation inclut tous les délais de préparation de réalisation de plans d'exécution, de commande, des documents divers ou échantillons pour approbation. Par dérogation à l'article 28.1 du CCAG-Travaux, sa durée est de 4 semaines à compter de l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux.
 - Le planning d'exécution proposé par le titulaire dans son offre fixe le détail des différents délais d'exécution ainsi que du délai global d'exécution que s'engage à respecter le titulaire. Dans tous les cas, ce délai global d'exécution proposé par le titulaire ne saurait dépasser le délai global susmentionné, imposé par le pouvoir adjudicateur. Ce planning pourra également faire l'objet d'une mise au point suite à la notification du marché.
- Durée de validité des offres : 4 mois.
- Les variantes libres au sens de l'article R.2151-8-2° du Code de la Commande Publique sont interdites.
- Aucune variante imposée au sens de l'article R.2151-9 du Code de la Commande Publique n'est prévue.
- Options au sens du droit européen - Marchés similaires et modifications du marché :
- Possibilité de recourir aux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires en application de l'article R.2122-7 du Code de la Commande Publique : Les conditions d'exécution de ces nouveaux marchés seront identiques au présent marché. La durée pendant laquelle ces nouveaux marchés pourront être conclus ne peut dépasser 3 ans à compter de la notification du présent marché.
- Possibilité de recourir aux modifications du marché en application des articles R.2194-1 à R.2194-10 du Code de la Commande Publique.
- Le marché pourra être attribué à une seule entreprise ou à un groupement d'entreprises. Aucune forme particulière de groupement n'est imposée. Toutefois, en cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire.
- Application des articles R.2191-3 à R.2191-63 du Code de la Commande Publique.
- Modalités de paiement : virement administratif.
- Délai global de paiement : 30 jours.
- Modalités de financement : autofinancement par SAINT-LOUIS Agglomération. Les prix du marché sont fermes et actualisables.
- Une retenue de garantie au taux de 5,00 % du montant initial du marché est prévue dans les conditions prévues au marché.



- Une avance de 5,00 % sera accordée dans les conditions prévues au marché.

7. Justifications à fournir par le soumissionnaire sur ses qualités et capacités :

- Lettre de candidature (DC1 ou équivalent) dûment complétée par le candidat.
- Déclaration du candidat (DC2 à jour ou équivalent) dûment complétée par le candidat comprenant :
 - + La déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ;
 - + La liste des travaux effectués au cours des cinq dernières années assorties d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces références doivent être de même nature et d'importance comparable à l'objet du présent marché. Les attestations indiquent l'objet du marché, le montant, le maître d'ouvrage, la date et le lieu d'exécution des travaux et précisent si ces derniers ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ;
 - + La déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ;
 - + La description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché ;
 - + Les certificats de qualification et/ou de qualité concernant la réalisation des prestations du présent marché (qualifications, labels, certifications...) : la preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen.
- Attestation sur l'honneur annexée au règlement de la consultation.
- Pouvoir(s) du ou des signataire(s) le ou les habilitant (s) à engager le candidat.

En cas de groupement, les pièces décrites ci-dessus sont à remettre par chaque cotraitant à l'exception du DC1 (mandataire uniquement).

8. Critères d'attribution :

Rang	Critères de jugement des offres	Pondération
1	Valeur technique de l'offre	50%
2	Prix des prestations	40%
3	Délais de réalisation	10%

9. Conditions d'obtention du dossier de consultation :

Le DCE est dématérialisé : il est consultable, téléchargeable gratuitement, et disponible uniquement sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur à l'adresse électronique suivante : <http://www.marches-publics.info>. Ainsi, aucun DCE sous format papier ne sera fourni aux candidats.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

La responsabilité du pouvoir adjudicateur ne saurait être engagée par des documents non téléchargés sur le profil d'acheteur de la collectivité.

L'accès au téléchargement du DCE est direct et possible sans identification. Cependant, en cas de téléchargement anonyme, il appartient aux candidats de se tenir à jour



régulièrement des évolutions qui pourraient être apportées au DCE (compléments, corrections, modifications). Aussi, lors du téléchargement du DCE, il est recommandé aux candidats de créer un compte sur le profil d'acheteur (<http://www.marches-publics.info>) où ils renseigneront notamment le nom de l'organisme soumissionnaire et une adresse électronique afin de les tenir informés des modifications éventuelles intervenant en cours de procédure (ajout d'une pièce au DCE, envoi d'une liste de réponses aux questions posées...).

10. Modalités de remise des offres :

Aucune transmission des offres sous format papier (remise contre récépissé, ou pli recommandé avec avis de réception postal si l'offre est envoyée par la poste, ou Chronopost remis contre signature) n'est autorisée pour cette consultation.

L'acheteur public impose la transmission des plis des candidats par voie électronique sécurisée à l'adresse suivante : <http://www.marches-publics.info>.

La procédure de dépôt des plis sur le site est détaillée dans l'annexe 2 au règlement de la consultation.

11. Renseignements complémentaires :

Afin d'obtenir tous les renseignements administratifs et techniques complémentaires qui leur seraient nécessaires, **les candidats devront transmettre leur demande écrite, au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres, par l'intermédiaire du profil d'acheteur à l'adresse suivante : <http://www.marches-publics.info>.**

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant retiré le DCE ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Il est donc important, pour pouvoir bénéficier de ces informations, que les candidats renseignent leur profil sur la plateforme de dématérialisation de SAINT-LOUIS Agglomération (<http://www.marches-publics.info>) et indiquent en particulier l'adresse e-mail à laquelle ils souhaitent être contactés.

Il relève de la responsabilité des candidats de communiquer une adresse électronique valide et de consulter leurs messages en temps utiles (une alerte sera transmise aux candidats à l'adresse électronique communiquée et l'ensemble des réponses apporté sera répertorié sur l'espace des candidats).

Les réponses aux questions, convocations, notifications de rejet ou d'acceptation, etc... seront transmises par l'adresse électronique courrier@aws-france.com qui doit être déclarée dans les expéditeurs autorisés et dans les contacts personnels, afin d'éviter des blocages éventuels par l'anti-spam de la messagerie électronique des candidats.

Le Président de SAINT-LOUIS Agglomération pourra à tout moment décider de ne pas donner suite à la mise en concurrence.



12. Autres informations :

Critère « Valeur technique de l'offre » - 50 %

La valeur technique de l'offre sera appréciée sur la base du Mémoire Technique (MT) fourni par le candidat dans son offre.

La note maximale sera de 100 points se décomposant comme suit :

- Moyens humains et matériels affectés au chantier : 40 points
- Méthodologie de réalisation du chantier : 50 points et plus particulièrement :
 - La préparation du chantier : 10 points ;
 - La description des procédés d'exécution en lien avec les moyens humains et matériels : 30 points ;
 - La gestion de la qualité et les procédures de contrôle interne : 10 points ;
- Qualité environnementale de l'offre : 10 points

Critère « Prix des prestations » - 40 %

Le prix sera apprécié sur la base du prix total en € HT tel qu'il ressort du cadre de Décomposition du Prix Global et Forfaitaire complété par le candidat. La note maximale sera de 100 points.

La note dévolue à l'entreprise sera calculée selon la formule suivante :

$$\text{Note obtenue} = 100 \times \frac{\text{prix moyen}}{\text{prix étudié} + \text{prix moyen}}$$

N.B. : le prix moyen est la moyenne des offres proposées dans le cadre de Décomposition du Prix Global et Forfaitaire par tous les candidats admis à présenter une offre.

Critère « Délais d'exécution » -10 %

Le critère des délais d'exécution sera apprécié au regard du planning prévisionnel d'exécution transmis par le candidat dans son offre. Pour rappel, le délai global d'exécution proposé par le candidat dans le cadre de ce planning doit également être indiqué dans son acte d'engagement (article 6).

La note relative au délai sera proportionnelle à la moyenne des délais selon la formule suivante :

$$\text{Note obtenue} = 100 \times \frac{\text{délai moyen}}{\text{délai étudié} + \text{délai moyen}}$$

NB : Le délai moyen correspond à la moyenne des délais (exprimé en semaines calendaires) proposés par chaque candidat dans leur planning d'exécution respectif, et dans leur acte d'engagement (article 6).

La note finale de l'offre correspondra à la somme des notes pondérées de chaque critère.

L'offre dont la note finale sera la plus élevée constituera l'offre économiquement la plus avantageuse.



13. Date limite de réception des offres :

Vendredi 11 septembre 2020 à 16h00

14. Procédure de recours :

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Strasbourg
31, avenue de la Paix
B.P. 51038 - 67070 Strasbourg Cedex
Tél : 03.88.21.23.23 - Fax : 03.88.36.44.66
E-mail : greffe.ta.strasbourg@juradm.fr
<http://strasbourg.tribunal-administratif.fr>

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif de Strasbourg
31, avenue de la Paix
B.P. 51038 - 67070 Strasbourg Cedex
Tél : 03.88.21.23.23 - Fax : 03.88.36.44.66
E-mail : greffe.ta.strasbourg@juradm.fr
<http://strasbourg.tribunal-administratif.fr>

Organe chargé des procédures de médiation :

Comité Consultatif Interrégional du Règlement Amiable des Litiges
Préfecture de Meurthe-et-Moselle
1, rue du Préfet Claude Erignac
54038 Nancy Cedex
Tél : 03.83.34.25.65 - Fax : 03.83.34.22.24
E-mail : therese.herry@meurthe-et-moselle.gouv.fr
<http://meurthe-et-moselle.gouv.fr>

15. Date d'envoi de l'avis à la publication :

Lundi 03 Aout 2020.

